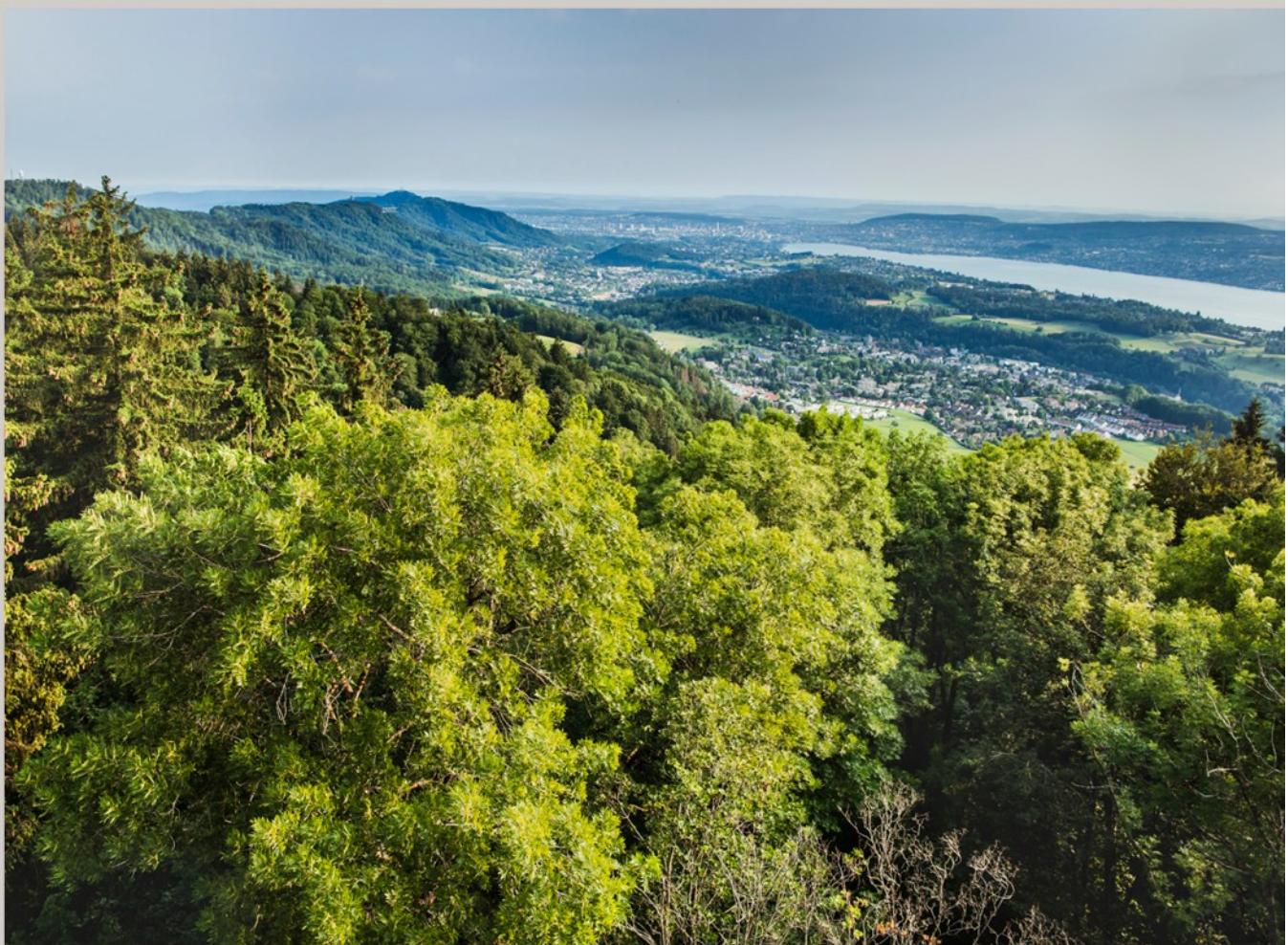


# Stratégie intégrale pour la forêt et le bois 2050

La forêt et le bois pour la société,  
l'économie et l'environnement

**Partie II, rapport présentant les indicateurs**



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'environnement OFEV

# Impressum

## Éditeur

Office fédéral de l'environnement (OFEV).

L'OFEV est un office du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

## Comité de projet

Katrin Schneeberger (mandante et direction), Paul Steffen, Franziska Schwarz, Reto Burkard, Manuel Jakob, Rahel Galliker, Géraldine Eicher Stucki, Johann Emanuel Romang (OFEV) ; Josef Hess (président de la Conférence pour la forêt, la faune et le paysage), Roland David (président de la Conférence des inspecteurs et inspectrices cantonaux des forêts)

## Direction générale du projet

Michael Reinhard et Michael Husistein (OFEV) ; Thomas Abt (secrétaire général de la Conférence pour la forêt, la faune et le paysage)

## Direction du projet

Roberto Bolgè (OFEV)

## Équipe de projet

Alexandra Strauss, Ulrike Pauli, Marjo Kunnala (OFEV)

## Groupe d'accompagnement à l'OFEV

Alfred W. Kammerhofer, Clémence Dirac Ramohavelo, Stefan Beyeler, Aline Knoblauch, Stéphane Losey, Claudio De-Sassi, Claudine Winter Purtschert, Daniela Jost

## Groupe d'accompagnement des forums Forêt et Bois

Christoph Niederberger (ForêtSuisse), Paolo Camin (ForêtSuisse), Markus Amhof (Association suisse du personnel forestier), Hansjörg Steiner (Holzbau Schweiz), Sandra Burlet (LIGNUM), Thomas Lädrach (Industrie du bois suisse), Konrad Imbach (Énergie-bois Suisse), Andreas Keel (Énergie-bois Suisse), Reinhard Wiederkehr (domaine du bois, représentant des concepteurs), Roger Braun (Swiss Krono AG), Michael Widmer (Dérivés du bois Suisse), Silvia Furlan (Dérivés du bois Suisse), Thomas Iten (Association suisse des maîtres menuisiers et fabricants de meubles), Daniel Ingold (Centre dendrotechnique – Institut suisse du bois), Urs Leugger-Eggimann (Pro Natura), Elena Strozzi (Pro Natura), Martin Schuck (BirdLife), Christa Glauser (BirdLife), Christoph Hegg (Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage), Regina Wollenmann (Société forestière suisse), Jürg Walder (Centre forestier de formation Maienfeld)

## Traduction

Service linguistique de l'OFEV

## Photo de couverture

Vue depuis la crête de l'Albis sur le parc naturel périurbain Zürich-Sihlwald et le lac de Zurich. © nonophotography/OFEV

## Téléchargement au format PDF

[www.bafu.admin.ch/sifb](http://www.bafu.admin.ch/sifb)

Il n'est pas possible de commander une version imprimée.

Cette publication est également disponible en allemand et en italien. La langue originale est l'allemand.

## Remerciements

Christian Aebrischer, Nele Rogiers, Robert Jenni, Oliver Wolf, Jean-Laurent Pfund, Olivier Schneider, Amira Tiefenbacher, Kathrin Kühne, Philipp Röser, Martine Reymond, Daniela Mangiaratti, Cindy Aebrischer, Martin Grossenbacher, Lyne Schuppisser, Olivia Buchli, état-major de la division Forêts (OFEV)

# Table des matières

1. <b>Introduction</b> .....	4
2. <b>Jeu d'indicateurs</b> .....	5
Objectifs de la stratégie et indicateurs .....	5
Destinataires.....	5
Contrôle de la durabilité en forêt et autres références .....	5
Actualisation des indicateurs .....	5
Différenciation des indicateurs pour l'interprétation .....	6
Développement d'indicateurs .....	11
3. <b>Lien avec le controlling de la stratégie</b> ...	13
4. <b>Glossaire</b> .....	14
5. <b>Liste des abréviations</b> .....	17
6. <b>Bibliographie</b> .....	18

## 1. Introduction

Les indicateurs précisent les objectifs de la Stratégie intégrale pour la forêt et le bois 2050 (SIFB 2050) et contribuent au pilotage de leur mise en œuvre. Ils indiquent l'évolution souhaitée, et définissent les objectifs à long terme jusqu'en 2050 au moyen d'un système de feux de signalisation, en indiquant – là où cela est possible – les zones d'états cibles quantitatifs correspondants. Lorsque cela n'est pas réalisable, l'objectif est fixé de manière qualitative.

Les indicateurs constituent une base importante du controlling de la SIFB 2050 (contrôle des effets). Ils devront être vérifiés à l'issue de chacune des trois étapes définies dans le rapport présentant la stratégie.

Le rapport présentant les indicateurs est approuvé par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), et peut être contrôlé et actualisé périodiquement selon les besoins. L'actualisation est coordonnée avec les durées du plan de mesures. Les valeurs cibles les plus pertinentes pour chaque objectif sont soumises au Conseil fédéral lors de l'approbation initiale de la stratégie.

Le système de feux de signalisation est défini sur la base de la méthode d'évaluation des indicateurs de l'OFEV.

**Tableau 1 : Signification du système de feux de signalisation pour l'évolution souhaitée**

Symbol	Évolution	Description
↗	positive	L'évolution observée va dans la même direction que l'évolution visée.
→	satisfaisante	L'évolution observée va dans la bonne direction, mais elle est insuffisante pour atteindre l'objectif.
↖	insatisfaisante	L'évolution observée va dans une direction opposée à celle de l'évolution visée.

**Tableau 2 : Signification du système de feux de signalisation pour l'état**

Symbol	État	Description
●	dans la zone de l'état cible	Aucun impact négatif sur la durabilité du système forêt-bois n'est constaté ; le domaine cible est atteint.
○	état cible encore atteignable	Les impacts sur la durabilité du système forêt-bois sont gérables ; l'état est proche du domaine cible.
●	atteinte de l'état cible compromise	Des impacts négatifs sur la durabilité du système forêt-bois peuvent être constatés ; l'état est éloigné du domaine cible.

## **2. Jeu d'indicateurs**

### **Objectifs de la stratégie et indicateurs**

Les indicateurs doivent être considérés comme des « indicateurs clés » (cf. OFS 2024) et ne sont fixés que pour les objectifs de garantie et les objectifs de prestation. En revanche, aucune valeur cible ou tendance attendue n'est formulée au niveau méthodologique pour les objectifs transversaux. La raison réside dans le fait que ces derniers recouvrent par définition plusieurs aspects et doivent contribuer à atteindre d'autres objectifs spécifiques. Lors de l'évaluation et de l'interprétation des indicateurs, ces états et évolutions pertinents devront aussi être pris en compte dans les domaines transversaux. Par exemple, les données relatives au nombre de personnes ayant accompli un apprentissage ou une formation supérieure dans le domaine de la forêt et du bois sont importantes en vue de garantir la disponibilité en personnel qualifié. Ces données seront à leur tour nécessaires pour mettre en œuvre les différents objectifs.

### **Destinataires**

D'une part, les indicateurs devront être utilisés pour contrôler la mise en œuvre de la SIFB 2050. Il s'agit donc d'un instrument destiné aux administrations fédérales et cantonales, représentées principalement par l'OFEV et la Conférence des inspecteurs et inspectrices cantonaux des forêts. D'autre part, ces informations serviront à établir les comptes rendus à l'intention des autorités politiques de la Confédération et des cantons, à savoir en premier lieu le Conseil fédéral au niveau la Confédération, et la Conférence pour la forêt, la faune et le paysage à celui des cantons. D'autres acteurs du secteur de la forêt et du bois ont été associés à l'élaboration de la SIFB 2050, notamment au travers des forums Forêt et Bois<sup>1</sup>. Les indicateurs et leurs évaluations serviront donc aussi de cadre de référence à ces parties prenantes.

### **Contrôle de la durabilité en forêt et autres références**

La Confédération et les cantons ont fixé conjointement treize indicateurs de base pour leurs rapports sur l'état et l'évolution de la forêt. La Confédération les intègre dans les publications périodiques du Rapport forestier (OFEFP et WSL 2005 ; Rigling et Schaffer 2015 ; Strauss et Fischer 2025), et les cantons les utilisent pour leurs rapports sur la durabilité établis dans le cadre de la convention-programme dans le domaine des forêts. Ces indicateurs sont à la base de ceux employés dans la SIFB 2050 et ont été complétés en fonction des objectifs de la stratégie. D'autres bases ont également été utilisées pour définir les indicateurs (Rosset et al. 2012 ; Bernasconi et al. 2014), notamment des instruments de monitoring existants de la Confédération et des cantons.

### **Actualisation des indicateurs**

Les principes de l'actualisation des indicateurs sont déjà indiqués dans le rapport présentant la stratégie. Dans la mesure du possible (c'est-à-dire en fonction de leurs sources), les indicateurs seront mis à jour annuellement par l'OFEV, et contrôlés au terme des trois étapes définies dans le rapport présentant la stratégie. Les échéances de ces étapes sont prévues en 2032, en 2040 et en 2050. Avec l'accord du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, le jeu d'indicateurs pourra être adapté et complété lors de ces contrôles périodiques. Ces activités font partie du controlling global de la stratégie (cf. chap. 3).

---

<sup>1</sup> Membres des forums Forêt et Bois : Lignum, ForêtSuisse, Pro Natura, WSL, EMPA, Association suisse des maîtres menuisiers et fabricants de meubles, Énergie-bois Suisse, Holzbau Schweiz, Industrie du bois suisse, Société forestière suisse, Association suisse du personnel forestier (ASF), Centre forestier de formation Maienfeld, entreprises de l'industrie des panneaux.

## Différenciation des indicateurs pour l'interprétation

Pour obtenir une vision globale de la situation du secteur de la forêt et du bois en Suisse, les indicateurs doivent être présentés sous une forme agrégée au niveau national. Il ne faut toutefois pas oublier les différences régionales. C'est pourquoi il sera possible, lors du contrôle des indicateurs, d'effectuer également des évaluations à l'échelle régionale en fonction des besoins. Dans le cadre de la présente stratégie, il est proposé de travailler avec les périmètres des cinq régions de production définies dans l'inventaire forestier national (IFN), à savoir : le Jura, le Plateau, les Préalpes, les Alpes et le sud des Alpes. De même, des évaluations plus détaillées pourront être réalisées à partir du paramètre principal pour certains types d'indicateurs. Par exemple, la surface forestière pourrait être représentée non seulement dans son étendue totale, mais aussi selon sa répartition par étage de végétation.

**Figure 1 : Régions de production selon l'IFN**

*Elles peuvent être utiles pour l'interprétation des indicateurs.*



Tableau 3 : Indicateurs des objectifs de la SIFB 2050 pour l'évolution visée et l'état jusqu'en 2050

N°	Indicateurs (sources)	Description	État de référence	Évolution visée (qualitative), état souhaité (quantitatif)	dans la zone de l'état cible	état cible encore atteignable	atteinte de l'état cible compromise
A.	Objectifs de garantie						
A.1	L'aire forestière est conservée tant dans son étendue que dans sa répartition géographique.						
1	Surface forestière (S : IFN)	Ensemble de toutes les surfaces forestières répertoriées comme forêts selon l'IFN (également avec évaluations régionales)	1317 [1000 ha] (IFN 4)	⇒ Constante ; min. 1317 [1000 ha]	≥ 1317 et ≤ 1400 [1000 ha]	> 1400 [1000 ha]	< 1317 [1000 ha]
2	Défrichements (S : Statistique des défrichements de l'OFEV)	Part de surfaces de défrichement avec compensation en nature	91 % (moyenne sur 10 ans 2013-2022)	⇒ Constante min. 90 %	≥ 90 %	≥ 85 et < 90 %	< 85 %
A.2	La biodiversité est préservée et améliorée de façon ciblée grâce à une sylviculture proche de la nature ainsi qu'à la promotion et à la mise en réseau des milieux naturels de grande valeur écologique.						
3	Réserves forestières (S : couche SIG de l'OFEV)	Surfaces protégées (réserves forestières garanties à long terme, c.-à-d. pendant au moins 50 ans)	7,8 % (année 2024)	↗ Augmentation Au minimum 10 % de la surface forestière ; tous les milieux naturels prioritaires au niveau national (MPN) sont représentés dans le réseau de réserves, la répartition est améliorée.	≥ 10 % tous les MPN sont représentés et bien répartis	≥ 10 % tous les MPN ne sont pas représentés et/ou ne sont pas bien répartis	< 10 %
4	Valorisation des milieux naturels (S : controlling RPT)	Surfaces de promotion de la biodiversité (p. ex. lisière de forêt, conservation des espèces, selves, pâturages boisés) et plus particulièrement valorisation dans les réserves forestières spéciales	2000 [ha/an] (moyenne de la période RPT 2020-2024)	↗ Augmentation > 6000 [ha/an]	> 6000 [ha/an]	≥ 4500 et ≤ 6000 [ha/an]	< 4500 [ha/an]
5	Bois mort (S : IFN)	Volume de bois mort selon l'IFN, mesuré en tant que volume de bois de tige en écorce, sur pied et à terre, à partir de 12 cm de diamètre à hauteur de poitrine (DHP), à l'échelle suisse et avec évaluations régionales	24,4 m <sup>3</sup> /ha (IFN 4, moyenne suisse ; tenir compte également des valeurs par région de production IFN)	↗ Augmentation > 30 [m <sup>3</sup> /ha]	> 30 [m <sup>3</sup> /ha]	= 30 [m <sup>3</sup> /ha]	< 30 [m <sup>3</sup> /ha]
6	Valeur d'écotone (S : IFN)	Valeur écologique de la lisière de forêt sur le Plateau en tant qu'habitat pour les plantes et les animaux selon l'IFN.	Part de lisières avec une valeur d'écotone élevée : 42 % (IFN 4, Plateau)	Part de lisières avec une valeur d'écotone élevée : 50 % (Plateau)	> 50 % de lisières avec une valeur d'écotone élevée	≥ 40 et 50 % ≤	< 40 %
A.3	La régénération et le développement de la forêt sont aussi assurés même sous des conditions climatiques changeantes <sup>a)</sup> .						
7	Surface de jeunes peuplements traitée (Controlling IFN)	Indicateur basé sur le reporting RPT, déjà utilisé pour le compte d'État de la Confédération	12 902 [ha/an] (année 2022)	↗ Augmentation	≥ 15 000 [ha/an]	≥ 12 000 et < 15 000 [ha/an]	< 12 000 [ha/an]
8	Qualité de l'habitat du peuplement forestier (IFN)	Indicateur de synthèse IFN : part de la surface forestière suisse présentant une qualité d'habitat élevée au sein des peuplements	42,4 % (IFN 4)	↗ Augmentation	≥ 50 %	≥ 42 et 50 % <	< 42 %
A.4	L'économie forestière et l'industrie du bois suisses sont performantes, innovantes et compétitives <sup>b)</sup> .						
9	Résultat de l'exploitation forestière (sans prestations de services ni production de biens) (S : REF)	Recettes totales de l'exploitation forestière moins coûts totaux, résultats de l'exploitation forestière selon le réseau d'exploitations forestières (REF).	Résultats de l'exploitation forestière selon le REF ; moyenne des quatre dernières années : -32,75 [CHF/ha/an] (moyenne des années 2020-2023)	↗ Augmentation résultats d'exploitation positifs	> 0 [CHF/ha]	= 0 [CHF/ha]	< 0 [CHF/ha]
10	Résultat des exploitations forestières (résultat total de l'ensemble des exploitations forestières) (S : Statistique forestière)	Résultat financier de l'ensemble de l'exploitation, y c. services au sens de la statistique forestière de l'Office fédéral de la statistique (OFS)	Résultat d'exploitation des exploitations forestières -20 [millions de CHF/an] (année 2023)	↗ Augmentation résultats d'exploitation positifs	> 0 [millions de CHF/an]	= 0 [millions de CHF/an]	< 0 [millions de CHF/an]
11	Valeur ajoutée de l'économie forestière et de l'industrie du bois et du papier (S : Comptes économiques de la sylviculture [CES] et comptes nationaux OFS 2025b)	Valeur ajoutée brute de la sylviculture et de l'industrie du bois et du papier ; CES et comptes nationaux de l'OFS (OFS 2025a et OFS 2025b)	Valeur ajoutée brute aux prix de base : Sylviculture et industrie du bois et du papier : 5220,191 [millions de CHF/an] Répartition : Sylviculture : 435,251 [millions de CHF/an] Industrie du bois : 3814,489 [millions de CHF/an] Industrie du papier : 970,451 [millions de CHF/an] (année 2022)	L'économie forestière et l'industrie du bois se développent avec succès, si bien que les objectifs de prestation (B) peuvent être atteints.	Évolution de la valeur ajoutée : augmentation (> 0 %, année de référence 2022)	Évolution de la valeur ajoutée : stagnation (= 0 %, année de référence 2022)	Évolution de la valeur ajoutée : diminution (< 0 %, année de référence 2022)

Remarques :

- <sup>a)</sup> En ce qui concerne la régénération, il existe des indicateurs qui se rapportent à certains aspects spécifiques de ce facteur déterminant pour l'évolution de la forêt, comme l'indicateur IFN sur les dégâts aux plantes de la jeune forêt avec relevé de l'aboutissement et des dégâts subséquents. Ces types d'indicateurs peuvent être pris en compte pour l'évaluation de l'état et de l'évolution de la forêt ; par ailleurs, des indicateurs supplémentaires peuvent être développés (cf. tab. 4).
- <sup>b)</sup> L'évaluation des résultats obtenus devra aussi tenir compte d'éventuels effets externes ainsi que de l'évolution des indices calculés par l'OFS (variations nominales et réelles).

N°	Indicateurs (sources)	Description	État de référence	Évolution visée (qualitative), état souhaité (quantitatif)	dans la zone de l'état cible	état cible encore atteignable	atteinte de l'état cible compromise
A.5	Les forêts sont protégées contre les menaces abiotiques et biotiques.						
12	Préparation et prévention (S : OFEV)	Des travaux préparatoires sont réalisés (p. ex. plans d'urgence, contrôles aux frontières, surveillance, alerte) et mis en œuvre en cas d'événement. Cet indicateur s'appuie également sur une liste de contrôle avec sous-indicateurs de l'OFEV.	Deux plans d'urgence précisant les actions à adopter en cas d'infestations par des organismes de quarantaine spécifiques existent, des contrôles aux frontières sont effectués conformément aux prescriptions légales minimales, la surveillance du territoire quant à la présence d'organismes nuisibles particulièrement dangereux est assurée sur 75 sites, au moins un canton dispose d'un plan d'urgence pour les incendies de forêt, l'alerte est gérée et mise en œuvre en collaboration avec les cantons.	↗ Augmentation du degré de préparation Les bases sont développées et, le cas échéant, adaptées ; les principales parties prenantes ont donné leur accord. Le nombre de surfaces servant à la surveillance du territoire est régulièrement contrôlé et actualisé.	Lors d'un événement, les rôles et les mesures à prendre sont clairs, les mesures sont appliquées. Les événements sont empêchés ou accompagnés là où cela est possible et judicieux.	Lors d'un événement, les rôles et les mesures ne sont que partiellement clairs, les mesures ne sont que partiellement appliquées. Les événements ne sont que partiellement empêchés ou suivis, à savoir là où cela s'avère possible et judicieux.	Lors d'un événement, les rôles et les mesures à prendre ne sont pas clairs, les mesures ne sont pas appliquées. Les événements ne sont ni empêchés, ni suivis, même si cela était possible et judicieux.
13	Substances dangereuses pour l'environnement en forêt (S : enquête de l'OFEV ; digiFLUX)	L'utilisation de produits phytosanitaires (PPh) en forêt est réduite à un strict minimum, la mise en œuvre concerne les cantons ; à l'avenir, la collecte des données se fera à l'aide de l'application web digiFLUX de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). D'ici là, elle continuera d'être effectuée au moyen d'une enquête de l'OFEV auprès des cantons.	260,9 [kg] (moyenne de la quantité de substances actives de PPh, période 2012-2015)	≤ Réduction de 75 % de la quantité de PPh utilisée : moyenne sur 4 ans, soit 65,2 [kg]	≤ 65,2 [kg]	> 65,2 et < 130,5 [kg]	≥ 130,5 [kg]
A.6	La qualité des sols forestiers et des eaux souterraines ainsi que la vitalité des arbres sont garanties.						
14	Dépôts azotés en forêt (S : Relevés effectués sur mandat de l'OFEV)	La quantité moyenne de dépôts azotés en forêt dépasse la limite inférieure de la charge critique ( <i>critical load</i> ) empirique pour les forêts suisses.	Les dépôts azotés dans les forêts suisses se chiffrent en moyenne à 19,4 kg N/ha/an (valeur de 2020)	≤ L'objectif est de réduire en moyenne la quantité d'azote déposé à moins de 10 kg N/ha/an.  En dessous de la limite inférieure des charges critiques	< 10 [kg N/ha/an]  Entre les valeurs inférieure et supérieure des charges critiques	≥ 10 et < 15 [kg N/ha/an]  Entre les valeurs inférieure et supérieure des charges critiques	≥ 15 [kg N/ha/an]  Au-dessus de la valeur supérieure des charges critiques

N°	Indicateurs (sources)	Description	État de référence	Évolution visée (qualitative), état souhaité (quantitatif)	dans la zone de l'état cible	état cible encore atteignable	atteinte de l'état cible compromise
<b>B. Objectifs de prestation</b>							
B.1 La fonction protectrice de la forêt est assurée et, avec elle, la protection de la population et des biens d'une valeur notable contre les événements naturels.							
15	Surface de forêt protectrice traitée (S : Controlling RPT)	Surface de forêt protectrice traitée	10 000 ha/an (moyenne arrondie pour 2020-2023)	↗ Augmentation	> 10 000 [ha/an]	≥ 8000 et ≤ 10 000 [ha/an]	< 8000 [ha/an]
16	Prise en compte l'aide à l'exécution NaiS lors des soins aux forêts protectrices (S : Controlling RPT)	Les exigences NaiS sont prises en compte lors des interventions d'entretien en forêt protectrice (danger naturel et station). Cet indicateur est déterminé sur la base des contrôles par sondage effectués par la Confédération pour le programme partiel « Forêts protectrices ».	0,8 (convention-programme dans le domaine des forêts, programme partiel « Forêts protectrices » ; médiane des évaluations dans les contrôles par sondage de la période de programme 2020-2024)	↗ Augmentation	> 0,8 [Médiane des évaluations selon le contrôle par sondage]	≥ 0,6 et ≤ 0,8 [Médiane des évaluations selon le contrôle par sondage]	< 0,6 [Médiane des évaluations selon le contrôle par sondage]
17	Prise en compte des changements climatiques lors de l'évaluation de la nécessité d'intervenir lors des soins aux forêts protectrices (S : Controlling RPT)	Concernant les soins aux forêts protectrices, le futur type de station et, le cas échéant, le futur danger naturel sont pris en compte pour déterminer la nécessité d'intervenir. Cet indicateur est déterminé sur la base des contrôles par sondage effectués par la Confédération pour le programme partiel « Forêts protectrices ».	Le relevé de l'état de référence ne sera effectué qu'à partir de 2025 dans le cadre de la convention-programme dans le domaine des forêts, après l'introduction de l'aide à l'exécution NaiS révisée.	↗ Augmentation Objectif à long terme 100 % [% de tous les soins en forêt protectrice]	> 60 % [% de tous les soins en forêt protectrice]	≥ 40 et ≤ 60 % [% de tous les soins en forêt protectrice]	< 40 % [% de tous les soins en forêt protectrice]
B.2 La forêt et l'utilisation du bois concourent de manière optimale à la mise en œuvre des politiques climatique, énergétique et environnementale, notamment par une contribution positive à la réalisation de l'objectif de zéro émission net que la Suisse doit atteindre d'ici à 2050.							
18	Constructions en bois : Part des nouveaux bâtiments utilisant du bois dans leur structure porteuse, réalisés par des maîtres d'œuvre publics et ayant fait l'objet d'un permis de construire (S : Étude « Consommation finale de bois en Suisse » de la Haute école spécialisée bernoise (BFH), réalisée sur mandat de l'OFEV)	L'étude analyse les permis de construire délivrés à des maîtres d'œuvre publics et relève les parts de matériaux utilisés dans la structure porteuse. Elle permet ainsi de déterminer la part de permis de construire délivrés pour des bâtiments qui utilisent du bois dans leur structure porteuse et qui sont réalisés par des maîtres d'œuvre publics. La méthode de relevé et la définition de l'indicateur sont contrôlées lors de la mise en œuvre de la stratégie et, au besoin, développées.	Part de permis de construire délivrés pour de nouveaux bâtiments qui utilisent du bois dans leur structure porteuse (bâtiments et halles) et qui sont réalisés par des maîtres d'œuvre publics : 16,0 % (année 2018) 23,7 % (année 2023)	↗ Augmentation Part de permis de construction délivrés pour de nouveaux bâtiments utilisant du bois dans leur structure porteuse par rapport à 2023.  (2018 pourrait aussi entrer en ligne de compte comme année de référence, raison pour laquelle les chiffres de 2018 sont aussi indiqués dans la colonne de gauche)	> 1 % d'augmentation de la part de permis de construire délivrés pour des bâtiments utilisant du bois dans leur structure porteuse.	≥ 0,5 % et ≤ 1 %	< 0,5 %
19	Consommation de bois en Suisse selon les utilisations (matérielle, énergétique) (S : calculs de l'OFEV)	Consommation totale de bois en Suisse (par rapport à d'autres matières premières et matériaux) et utilisation de celui-ci (matérielle et énergétique) L'utilisation matérielle doit avoir la priorité sur l'utilisation énergétique : la matière première devrait toujours être utilisée au niveau de valorisation le plus élevé possible.	Total bois et produits en bois : 11,426 [millions de m <sup>3</sup> ] (année 2022) Utilisation matérielle 4,411 [millions de m <sup>3</sup> ] (année 2022) Utilisation énergétique 6,702 [millions de m <sup>3</sup> ] (année 2022)	↗ Augmentation de la consommation totale de bois par rapport à 2022  L'utilisation matérielle (39 %) doit si possible être augmentée en pourcentage par rapport à l'utilisation énergétique (59 %).	≥ 12,0 [millions de m <sup>3</sup> /an]	≥ 11,4 et < 12,0 [millions de m <sup>3</sup> /an]	< 11,4 [millions de m <sup>3</sup> /an]
20	Bilan des éq.-CO <sub>2</sub> du secteur de la forêt et du bois (S : Inventaire des gaz à effet de serre de l'OFEV)	Bilan annuel net des émissions de CO <sub>2</sub> dans le secteur de la forêt et du bois, en tonnes d'équivalent CO <sub>2</sub> ; (éq.-CO <sub>2</sub> ) ; les signes négatifs indiquent un stockage net (puits).	-2,4 Mt-éq.-CO <sub>2</sub> (moyenne sur dix ans 2013-2022)	↘ Diminution La forêt demeure un puits de carbone.	< -0,5 [Mt-éq.-CO <sub>2</sub> ]	≥ -0,5 et 0 ≤ [Mt-éq.-CO <sub>2</sub> ]	> 0 [Mt-éq.-CO <sub>2</sub> ]

N°	Indicateurs (sources)	Description	État de référence	Évolution visée (qualitative), état souhaité (quantitatif)	dans la zone de l'état cible	état cible encore atteignable	atteinte de l'état cible compromise
B.3	Le bois suisse est récolté de façon durable et adaptée aux exigences du marché ; il est transformé efficacement du point de vue de l'utilisation des ressources et fait l'objet d'une demande accrue.						
21	Exploitation annuelle du bois (S : Statistique forestière, avec coefficients d'adaptation pour le contrôle annuel ; IFN)	Selon la statistique forestière et avec des coefficients d'adaptation pour les comparaisons avec les valeurs limites d'exploitation du bois selon la modélisation de données IFN (modèle MAS-SIMO du WSL) et avec le potentiel d'exploitation du bois	7,14 [millions de sv/an] (IFN 2-3) 7,64 [millions de sv/an] (IFN 3-4) 7,06 [millions de sv/an] (IFN 4-5)	↗ Augmentation par rapport à la moyenne IFN 2-3/3-4/4-5, arrondi	≥ 7,3 et < 8,2 [millions de sv/an]	≥ 6,1 et < 7,3 ou ≥ 8,2 et ≤ 8,9 [millions de sv/an]	< 6,1 ou > 8,9 [millions de sv/an]
22	Quantité de bois suisse utilisé pour la production de sciages, de matériaux en bois et de papier en Suisse (S : enquêtes de l'OFS sur la transformation du bois et sur le bois d'industrie)	Bois suisse utilisé dans la transformation du bois en Suisse	Débitage de bois ronds dans les scieries ; issus de bois suisse (résineux et feuillus) : 1 957 000 [m <sup>3</sup> p] (année 2022)  Achat de bois par l'industrie du papier et des matériaux en bois ; bois de forêt indigène : 435 000 [m <sup>3</sup> p] (année 2022) Sous-produits de bois suisse issus du débitage de bois ronds : 372 000 [m <sup>3</sup> p] (année 2022) Total : 807 000 [m <sup>3</sup> p] (année 2022)  Quantité de bois suisse transformé : 2 764 000 [m <sup>3</sup> p] (année 2022)	↗ Augmentation de la quantité de bois transformé	> 3,0 [millions de m <sup>3</sup> p/an]	≥ 2,76 et ≤ 3,0 [millions de m <sup>3</sup> p/an]	< 2,76 [millions de m <sup>3</sup> p/an]
B.4	La forêt offre un espace de détente et de loisirs et accueille d'autres activités en plein air ; ces utilisations sont harmonisées avec la multifonctionnalité de la forêt.						
23	Fréquence des visites en forêt (S : WaMos)	Fréquence et saison des visites en forêt en % des personnes interrogées	Fréquence des visites en forêt (printemps, été, automne) en dehors des vacances : 1,3 % de la population ne se rend jamais en forêt. (WaMos 3, enquête 2020)	↘ Diminution ; < 1,3 %	< 1,3 %	= 1,3 %	> 1,3 %
24	Étendue des zones prioritaires Loisirs et détente en forêt (S : IFN)	Part des zones prioritaires Loisirs et détente en % de la surface forestière avec fonction prioritaire de détente (aussi avec évaluations régionales)	Fonction prioritaire de détente : 1,4 % de la surface forestière. (IFN 4)	↗ Augmentation ; > 1,4 %	> 1,4 %	= 1,4 %	< 1,4 %
25	Attitude des visiteurs à l'égard de l'infrastructure de détente en forêt (S : WaMos)	Satisfaction des personnes en quête de détente.	88 % de la population est plutôt satisfaite, voire très satisfaite des visites en forêt. (WaMos 3, enquête 2020)	⇒ Au moins constant ; reste à 88 %	≥ 88 %	≥ 75 % et < 88 %	< 75 %

#### C. Objectifs transversaux (sans indicateurs pour le système de feux de signalisation)

- C.1 L'économie forestière et l'industrie du bois disposent de suffisamment de personnel qualifié.
- C.2 La recherche, le développement et l'innovation sont assurés.
- C.3 Des partenariats sont mis en place et les synergies sont exploitées à divers niveaux.
- C.4 La population est informée des grands enjeux, des opportunités et des défis concernant la forêt et le bois.
- C.5 Les échanges internationaux et la participation aux processus internationaux sont assurés.

## Développement d'indicateurs

La stratégie implique par définition l'existence d'indicateurs qui permettent de décrire de futurs états et évolutions liés notamment à de nouveaux thèmes et défis. C'est la raison pour laquelle de nouveaux indicateurs importants doivent encore être élaborés et harmonisés entre les principaux acteurs de la stratégie. Ce travail demande du temps et des analyses approfondies pour qu'il aboutisse à une base de discussion solide. C'est pourquoi une brève liste d'indicateurs encore en développement portant sur les principaux domaines thématiques a été proposée lors de l'approbation initiale de la stratégie, afin qu'ils puissent être intégrés dans le jeu d'indicateurs durant la phase de mise en œuvre. Dans la mesure du possible, les indicateurs présentés dans le tableau 4 seront développés et ajoutés au jeu d'indicateurs existants d'ici à la prochaine actualisation, qui aura lieu dans huit ans (cf. chap. 2). Par ailleurs, l'OFEV peut déjà utiliser ces indicateurs pour le rapport annuel interne réalisé dans le cadre du contrôle continu des résultats de la stratégie (cf. chap. 3).

**Tableau 4 : Indicateurs de la SIFB 2050, en développement (e.D.)**

<b>A. Objectifs de garantie</b>		
A.2		La biodiversité est préservée et améliorée de façon ciblée grâce à une sylviculture proche de la nature ainsi qu'à la promotion et à la mise en réseau des milieux naturels de grande valeur écologique.
e.D.1	Biodiversité en forêt	Développement de la diversité des espèces en forêt conformément au Monitoring de la biodiversité en Suisse (MBD) Évolution visée : constante ou positive Zone verte : diversité des espèces en hausse
A.3		La régénération et le développement de la forêt sont aussi assurés dans les nouvelles conditions climatiques.
e.D.2	Caractère naturel	Une nouvelle méthode visant à spécifier l'indicateur est en développement. À cela s'ajoute un autre aspect qui devra être étudié de plus près, celui de la résilience et de son évaluation sur la base d'indicateurs existants et nouveaux.
e.D.3	Régénération	Des valeurs cibles de régénération sont à définir dans le cadre du postulat 23.3129 « Des forêts viables ne sont possibles que si l'aboutissement par le gibier est conforme à la loi ».
e.D.4	Structure	Élargissement des caractéristiques servant à la définition de la diversité structurelle (structure de peuplement et texture du peuplement).
<b>B. Objectifs de prestation</b>		
B.1		La fonction protectrice de la forêt est assurée et, avec elle, la protection de la population et des biens d'une valeur notable contre les événements naturels.
e.D.5	Part de forêts protectrices présentant un effet protecteur suffisant en l'état actuel	Évaluation de l'effet protecteur actuel par rapport aux exigences en lien avec le danger naturel (p. ex. sur la base d'une taille de trouée critique ou du nombre de tiges) à l'aide de l'IFN et éventuellement de données de télédétection.  Remarques : Pour l'instant, l'indicateur susmentionné ne peut pas encore être intégralement décrit et évalué. Des projets sont en cours pour développer cet indicateur y compris les conclusions qu'il permet de tirer sur l'effet protecteur actuel et l'effet protecteur durable (clarifications à l'aide de données IFN, intégration de projets d'évaluation de données se rapportant à la surface, p. ex. à l'aide de méthodes de télédétection). Dès que l'indicateur et les possibilités d'interprétation seront fixés, le jeu d'indicateurs concerné sera actualisé. L'état de référence devra encore être défini sur la base des évaluations futures.

e.D.6	Part de forêts protectrices offrant un effet protecteur suffisamment durable	<p>Évaluation de la durabilité de l'effet protecteur (p. ex. en fonction du rajeunissement ou de la structure) sur la base de l'IFN et éventuellement de données de télédétection.</p> <p>Remarques :</p> <p>Pour l'instant, l'indicateur susmentionné ne peut pas encore être intégralement décrit et évalué.</p> <p>Des projets sont en cours pour développer cet indicateur et les conclusions qu'il permet de tirer sur l'effet protecteur actuel et l'effet protecteur durable (clarifications à l'aide de données IFN, intégration de projets d'évaluation de données rapportées à la surface, p. ex. à l'aide de méthodes de télédétection, etc.).</p> <p>Remarque : Dès que l'indicateur et les possibilités d'interprétation seront fixés, le jeu d'indicateurs concerné sera actualisé.</p> <p>L'état de référence devra encore être défini sur la base des évaluations futures. Par ailleurs, l'indicateur tiendra compte des connaissances déjà acquises concernant la méthode NaiS.</p>
e.D.7	Part de forêts protectrices avec un mélange d'essences adaptées au climat.	<p>Évaluation des essences adaptées au climat sur la base de l'IFN.</p> <p>Remarques :</p> <p>Pour l'instant, l'indicateur susmentionné ne peut pas encore être intégralement décrit et évalué.</p> <p>Des projets sont en cours pour développer cet indicateur et les conclusions qu'il permet de tirer sur l'effet protecteur actuel et l'effet protecteur durable (clarifications à l'aide de données IFN, intégration de projets d'évaluation de données rapportées à la surface, p. ex. à l'aide de méthodes de télédétection, etc.).</p> <p>Remarque : Dès que l'indicateur et les possibilités d'interprétation seront fixés, le jeu d'indicateurs correspondant sera actualisé.</p> <p>L'état de référence devra encore être défini sur la base des évaluations futures.</p>
B.2	La forêt et l'utilisation du bois concourent de manière optimale à la mise en œuvre des politiques climatique, énergétique et environnementale, notamment par une contribution positive à la réalisation de l'objectif de zéro émission net que la Suisse doit atteindre d'ici à 2050.	
e.D.8	Décarbonation de l'économie forestière et de l'industrie du bois	<p>Conformément à l'art. 5, al. 1, de la loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (RS 814.310), toutes les entreprises doivent avoir ramené leurs émissions à zéro net d'ici à 2050 au plus tard. Dans ce contexte, au moins les émissions directes et les émissions indirectes doivent être prises en considération. Il est jugé judicieux de considérer séparément l'économie forestière et l'industrie du bois en raison de leurs différentes structures et émissions initiales.</p>

### **3. Lien avec le controlling de la stratégie**

Le controlling de la SIFB 2050 sert à contrôler la mise en œuvre et les effets des objectifs de prestation et de garantie fixés. Il s'appuie sur un jeu de 25 indicateurs qui fournissent des informations sur l'état et l'évolution de ces objectifs. Lors de l'interprétation des résultats du controlling, il convient d'être attentif au fait que seuls quelques indicateurs illustrent toute la réalité et qu'il est donc nécessaire d'effectuer des contrôles de plausibilité pour détecter les éventuels « angles morts ». En outre, la pertinence des indicateurs définis varie selon le niveau ciblé (objectif, axe principal, mesure). Les indicateurs peuvent être différenciés comme suit :

- Indicateurs portant sur le niveau « objectif » : ces indicateurs mesurent sur une période assez longue (étapes de 8 ans) et à un niveau élevé la contribution des mesures et de leur mise en œuvre à la réalisation de l'objectif. Au moment du controlling, on évalue la valeur effective d'un indicateur par rapport à la valeur cible ainsi que les évolutions qui en résultent.
- Indicateur portant sur le niveau « axe principal » : cet indicateur mesure sur une période de moyenne durée (2 à 5 ans) l'effet des mesures mises en œuvre au niveau de l'axe principal. Il s'agit en l'occurrence de contrôler les effets de la mesure par rapport au besoin initial et aux déficits relevés au début de la stratégie.
- Indicateur portant sur le niveau « mesure » : cet indicateur évalue chaque année pendant toute la durée du projet la mise en œuvre de la mesure. Il s'agit ici de déterminer, sur la base des expériences acquises lors de la mise en œuvre, si une mesure spécifique paraît toujours appropriée pour atteindre l'objectif correspondant de la SIFB 2050. L'analyse des résultats permet de se concentrer sur les mesures efficaces, et d'adapter celles qui le sont moins et s'avèrent peu efficientes. Les résultats seront en outre utilisés pour l'établissement des rapports de la Confédération.

À cela s'ajoute une appréciation générale sous la forme d'une évaluation de l'ensemble de la stratégie et de ses effets, qui sera réalisée vers la fin de la stratégie, dont l'échéance est fixée à 2050. Des évaluations supplémentaires peuvent aussi être planifiées après l'achèvement d'une étape et de ses actualisations du plan de mesures (en 2032 et en 2040) dans le but de collecter les résultats intermédiaires correspondants. La conception et le processus, en tant qu'instruments essentiels du controlling, seront précisés au cours de l'année de publication de la SIFB 2050 selon les principes décrits dans le présent chapitre.

## 4. Glossaire

### **bois d'industrie**

Bois brut qui, après déchiquetage ou traitement chimique, sert à fabriquer de la pâte de bois et de la cellulose pour le papier, de la laine de bois, des panneaux de particules ou de fibres et d'autres produits industriels.

### **bois de tige**

Volume aérien de la tige d'un arbre (sans les branches mais avec l'écorce) dans l'IFN. → grume

### **bois hors forêt**

Bois poussant hors de la forêt. Il comprend le bois provenant de régions urbaines, de talus routiers et de berges ainsi que de l'entretien de haies ou d'arbre individuels.

### **bois rond**

Bois dans son état naturel après → récolte, et englobant les → grumes, → le bois d'industrie et → le bois-énergie. Une distinction est faite entre bois rond feuillu et résineux selon le groupe d'essences.

### **bois usagé (industrie du bois)**

Bois éliminé du processus d'utilisation. Il s'agit de bois provenant par exemple de la démolition d'immeubles ou de l'élimination de meubles et d'emballages. Selon sa provenance, il est à l'état naturel ou a été traité.

### **bois-énergie**

Bois destiné à être utilisé thermiquement pour produire de l'énergie, donc par combustion. Il est utilisé comme bois de feu classique (→ bûche), plaquettes, briquettes de bois ou pellets. Selon son origine, une distinction est faite entre bois de forêt, → bois hors forêt, → sous-produits (de l'industrie du bois), bois de plantation et → bois usagé (industrie du bois).

### **bûche**

Bois de forêt séché, scié et fendu utilisé comme → bois-énergie.

### **charge critique (*critical load*)**

Charge maximale tolérable calculée pour une station donnée. Si elle est dépassée, il faut s'attendre à long terme à des effets négatifs sur la structure et la fonction des écosystèmes.

### **comptes économiques de la sylviculture (CES)**

Statistique économique de synthèse, dont l'objectif principal est l'analyse du processus de production et du revenu primaire de la sylviculture. Les CES forment un ensemble comptable cohérent, adapté à la nature particulière de la branche d'activité sylvicole.

### **contrôle**

Processus systématique au cours duquel les valeurs cibles effectives, les mesures, les moyens et les variables d'environnement sont recensés et confrontés aux données planifiées et aux prévisions. On distingue quatre types de contrôles : (1) le contrôle de l'exécution (les mesures ordonnées ont-elles été exécutées ?), (2) le contrôle de la réalisation des objectifs (les objectifs fixés ont-ils été atteints ?), (3) l'analyse des effets (les mesures prises ont-elles produit l'effet escompté ? Les mesures ordonnées étaient-elles appropriées ?) et (4) l'analyse de la validité des objectifs (les objectifs ont-ils été formulés correctement ?).

### **contrôle de la durabilité en forêt, développement durable de la forêt**

Processus comprenant la surveillance de l'évolution de l'écosystème forestier, de son entretien, de sa gestion et de son exploitation afin que l'écosystème fournisse toutes les prestations attendues par la société de manière durable.

### **contrôle des effets**

Contrôle permettant de vérifier si une mesure concrète déploie l'effet escompté pour atteindre l'objectif visé et si les améliorations prévues ont pu être réalisées.

### **contrôle des résultats**

Contrôle permettant de vérifier la mise en œuvre et l'effet d'un projet à l'aide des objectifs définis et consistant essentiellement en une comparaison entre l'état actuel et l'état souhaité.

### **controlling**

Instrument de direction qui, à tous les échelons, permet de suivre le déroulement des travaux de façon à atteindre les objectifs. Le controlling est une tâche de pilotage permanente, il exprime une attitude qui est centrée sur une conduite consciente et systématique de processus orientés vers des objectifs. Il permet de communiquer des informations pertinentes pour la direction, d'étoffer les bases de décision, de piloter les processus de planification et de pro-

duction et de proposer des mesures de correction pour atteindre les objectifs. Le controlling stratégique permet de savoir si les tâches accomplies sont les bonnes. Le controlling opérationnel permet de savoir si la procédure utilisée pour accomplir ces tâches est la bonne.

#### **convention-programme**

Contrat passé entre la Confédération et un canton et portant sur les prestations financières de la Confédération et les prestations à fournir dans le canton. Les prestations ne sont pas toujours fournies par le canton lui-même, mais peuvent l'être aussi par les destinataires finaux des subventions.

#### **développement durable ou durabilité**

Notion qui a pris naissance dans la sylviculture. À l'origine, elle signifiait « limiter l'exploitation à la quantité qui repousse ». Le rapport Brundtland de 1987 a défini la durabilité comme un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations futures, de répondre à leurs propres besoins. Pour y parvenir, les trois dimensions du développement durable – responsabilité écologique, solidarité sociale et capacité économique – doivent être considérées de manière égale, intégrée et équilibrée.

#### **diamètre à hauteur de poitrine (DHP)**

Diamètre du tronc, mesuré à 1,3 m du sol.

#### **diamètre dominant (DHP<sub>dom</sub>)**

Diamètre à hauteur de poitrine (DHP) moyen des 100 plus gros arbres par hectare.

#### **digiFLUX**

Application web.

En 2021, à la suite du rejet par le peuple des initiatives populaires sur l'eau propre et sur l'interdiction des pesticides, le Parlement a décidé de soumettre à une déclaration obligatoire le commerce et l'utilisation de produits phytosanitaires ainsi que le commerce d'éléments fertilisants. L'OFAG développe, en étroite concertation avec les futurs utilisateurs, l'application web digiFLUX en vue de l'instauration de la déclaration obligatoire.

#### **écosystème**

Ensemble dynamique et fonctionnel composé d'un milieu naturel et de tous ses êtres vivants (biocénose). Ceux-ci interagissent avec leur environnement abiotique et biotique et échangent de l'énergie, des matériaux et des informations.

#### **fonctions de la forêt**

Tâches remplies par la forêt (effets et potentiel de la forêt) ou attendues d'elle (exigences de la population). Divisées en fonctions protectrice, économique et sociale dans la Constitution.

#### **gaz à effet de serre**

Substances présentes dans l'air sous forme gazeuse qui influencent le rayonnement ; elles contribuent à l'effet de serre et peuvent avoir une origine aussi bien anthropique que naturelle.

#### **grume**

→ Bois rond de qualité supérieure, utilisable comme → sciage ou bois de placage. En général, il s'agit de → bois de tige.

#### **indicateur**

Caractéristique suggérant l'état ou l'évolution de coûts, de prestations ou d'effets. En général, un indicateur consiste en un rapport entre deux grandeurs (p. ex. coût par unité).

#### **indicateurs de base**

Set minimal d'indicateurs sur lequel la Confédération et les cantons se sont mis d'accord dans l'optique d'un reporting coordonné quant à la gestion durable des forêts, en sachant qu'aussi bien la Confédération que les cantons peuvent définir des indicateurs supplémentaires conformément à leurs besoins spécifiques.

#### **inventaire forestier**

Relevé périodique de caractéristiques d'arbres et de peuplements servant de base pour le suivi des forêts et la planification forestière à l'échelle de l'entreprise, du canton ou du pays.

#### **mètre cube plein (m<sup>3</sup>p)**

Unité de mesure pour le bois rond. Un mètre cube plein correspond à un mètre cube de bois, sans air, généralement sans écorce. Cette unité de mesure est utilisée pour le bois rond récolté et vendu.

#### **mètre cube au tarif (sylve)**

Unité pour le volume de bois sur pied ; unité de mesure pour le volume total.

#### **milieux naturels prioritaires au niveau national (MPN)**

Associations forestières pour lesquelles la Suisse a une responsabilité particulière à l'échelle internationale, ou qui sont rares ou menacées à l'échelle nationale.

### **monitoring**

Collecte permanente de données et d'informations renseignant sur l'ampleur et la direction d'un changement.

### **peuplement**

Ensemble d'arbres se distinguant nettement des surfaces voisines par la composition en essences, l'âge ou la structure. Il constitue la plus petite unité spatiale pour la gestion sylvicole et l'inventaire forestier.

### **pilotage**

Planification, direction et surveillance.

### **prestation forestière**

Avantage économique, sanitaire ou social que la forêt procure à des personnes, voire à l'ensemble de la société. Souvent utilisé comme synonyme de → service écosystémique de la forêt.

### **Réforme de la péréquation et de la répartition des tâches (RPT)**

Réforme inscrite dans la Constitution fédérale en 2005 qui vise, d'une part, à éliminer les différences de capacité financière entre les cantons et, d'autre part, à clarifier les interactions entre les tâches, les compétences et les flux de ressources afin d'éliminer l'interpénétration entre la politique financière et la politique sectorielle. La Confédération et les cantons bénéficient ainsi d'une nouvelle marge de manœuvre politique et financière et la péréquation financière entre les cantons devient politiquement gouvernable.

### **région de production**

Région présentant des conditions de croissance et de production du bois relativement homogènes. Dans l'IFN, la Suisse est divisée en cinq régions de production : Jura, Plateau, Préalpes, Alpes et Sud des Alpes.

### **résilience**

Capacité d'un système à conserver un état d'équilibre malgré des perturbations et de retrouver son état initial et ses fonctions pertinentes après une perturbation (cf. Seidl 2023). Dans le contexte de la SIFB 2050, la résilience concerne l'ensemble de la filière forêt-bois et doit aussi être prise en compte au regard du développement durable. Elle peut se rapporter aussi bien à l'écosystème forestier qu'au système de l'économie forestière et de l'industrie du bois.

### **sciage**

Produit issu du débitage des → grumes dans une scierie, par exemple planches et lattes pour la construction, l'industrie de l'emballage ou la fabrication de meubles.

### **service écosystémique**

Avantage qu'un écosystème procure à la société, comme la production de biomasse ou le stockage de carbone.

### **sous-produit de l'industrie du bois**

Déchet d'entreprises de la transformation du bois telles que scieries, raboteries et menuiseries, par exemple copeaux et sciures. Ce type de sous-produits est utilisé énergétiquement ou en tant que matériau.

### **sous-produit du bois de forêt**

Part du bois récolté qui ne peut pas être utilisée comme → bois rond. Il s'agit des troncs et des branches qui n'atteignent pas les diamètres et longueurs prédefinis des assortiments de bois rond, ainsi que des rameaux et rambilles. Ce type de sous-produits est utilisé comme matériau (ce qui est rare) et comme source d'énergie.

### **surface traitée (forêts protectrices)**

Surface qui correspond à la partie d'un périmètre de forêt protectrice où sont prises, durant la période de la convention-programme, des mesures d'entretien et de rajeunissement fondées sur les instructions de « Gestion durable des forêts de protection NaiS » pour atteindre l'objectif sylvicole à long terme.

### **vieux bois (économie forestière)**

Stade de développement d'un peuplement dans lequel les 100 plus gros arbres par hectare ont un → diamètre à hauteur de poitrine d'au moins 5 cm. Correspond au stade de développement de la vieille futaie dans l'IFN.

### **volume du bois**

Volume du → bois de tige en écorce (généralement en m<sup>3</sup>/ha) de tous les arbres et les arbustes vivants (sur pied ou à terre) d'un → peuplement avec un → diamètre à hauteur de poitrine (DHP) d'au moins 12 cm ou sur une surface.

## 5. Liste des abréviations

**Ap#**

Axe principal (p. ex. Ap1)

**CES**

Comptes économiques de la sylviculture

**CFP**

Conférence pour la forêt, la faune et le paysage

**CIC**

Conférence des inspecteurs et inspectrices cantonaux des forêts

**CO<sub>2</sub>**

Dioxyde de carbone

**DETEC**

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

**ha**

hectare

**IFN**

Inventaire forestier national

**m<sup>3</sup>**

Mètre cube

**m<sup>3</sup>p**

Mètre cube plein

**Mt-éq.-CO<sub>2</sub>**

Mt : millions de tonnes. Équivalent CO<sub>2</sub> (éq.-CO<sub>2</sub>) : un équivalent CO<sub>2</sub> est une unité de mesure qui permet de comparer l'effet de différents gaz à effet de serre sur le climat, par exemple le méthane (CH<sub>4</sub>) et le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O). L'effet de serre du CO<sub>2</sub> sert de valeur de référence.

**MPN**

Milieux naturels prioritaires au niveau national

**N**

Azote

**NaiS**

Gestion durable des forêts de protection

**OFAG**

Office fédéral de l'agriculture

**OFEV**

Office fédéral de l'environnement

**OFS**

Office fédéral de la statistique

**REF**

Réseau d'exploitations forestières

**RPT**

Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches

**S**

Source

**SIG**

Système d'information géographique

**sv**

Mètre cube au tarif

**WaMos**

Suivi socioculturel de la forêt

## 6. Bibliographie

- Bernasconi, A., Gubsch, M., Hasspacher, B., Iseli, R. et Stillhard, J. (2014) : Caractérisation détaillée des indicateurs de base. Contrôle de la gestion durable en forêt. Sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Rapport final. Berne, OFEV, 60 p.
- Conseil fédéral (2017) : Plan d'action visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires. Berne : septembre 2017, 81 p.
- OFEFP, WSL (2005) : Rapport forestier 2005. Faits et chiffres sur l'état de la forêt suisse. Berne, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage ; Birmensdorf, Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage. 152 p.
- OFEV (2023) : Annuaire La forêt et le bois 2023. État de l'environnement n° 2324. Berne, OFEV, 109 p.
- OFEV (2024) : Méthode d'évaluation des indicateurs ; n° de référence : R404-0314. Consulté sous <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/etat/indicateurs.html> (22.8.2024).
- OFS (2024) : Le système d'indicateurs MONET 2030 pour le développement durable. Consulté sous <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/developpement-durable/monet-2030/indicateurs-cles.html> (22.8.2024).
- OFS (2025a) : Comptes économiques de la sylviculture. Consulté sous <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/agriculture-sylviculture/comptes-economiques-satellites/sylviculture.html> (28.10.2025).
- OFS (2025b) : Comptes nationaux. Compte de production. Consulté sous <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/economie-nationale/comptes-nationaux/production.html> (29.9.2025).
- Rigling, A. et Schaffer, H. P. (éd.) (2015) : Rapport forestier 2015. État et utilisation de la forêt suisse. Office fédéral de l'environnement, Berne, Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage WSL, Birmensdorf. 144 p.
- Rosset, C., Bernasconi, A., Hasspacher, B. et Gollut, C. (2012) : Contrôle de la durabilité en forêt. Sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Rapport final. Zollikofen, Berne, Olten : Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires HAFL / Pan Bern AG / Hasspacher & Iseli GmbH.
- Seidl, R. (2023) : Störung und Resilienz in Europas Wald. In : Bebi, P., Schweier, J. (Eds.) (2023) : Forum für Wissen 2023 : Aus Störungen und Extremereignissen im Wald lernen. WSL-Berichte, Heft 144. Birmensdorf : WSL, p. 7-10 (uniquement en allemand).
- Strauss, A. et Fischer, C. (éd.) (2025) : Rapport forestier 2025. Évolution, état et utilisation de la forêt suisse. Office fédéral de l'environnement (OFEV), Berne ; Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), Birmensdorf. DOI : 10.55419/wsl:37780